REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AUX COURS PRÉPARATOIRES D'ÉTÉ 2015

Service d'aide aux étudiants

UCL Université catholique de Louvain

Sont concernés les étudiants qui s'inscriront à l'UCL pour l'année académique 2015-2016 et qui sont susceptibles de recevoir une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles ou une réduction des droits d'inscription (informations sur les conditions d'obtention disponibles auprès du Service d'aide ou du Secrétariat des étudiants de l'UCL).

LE DEMANDEUR

NOM . . . . . .

PRÉNOM . . . . . .

ADRESSE COURRIER . . . . . N° . . . . . BTE . . . . .

LOCALITÉ . . . . . CODE POSTAL . . . . . .

N° de compte bancaire IBAN B E ☐☐ – ☐☐☐☐ – ☐☐☐☐ – ☐☐☐☐

J'ai participé aux cours préparatoires d'été de :

- ☐ sciences humaines à Louvain-la-Neuve
- ☐ sciences à Louvain-la-Neuve
- ☐ Bruxelles-Woluwe
- ☐ Bruxelles-Saint-Gilles
- ☐ Tournai

J'ai payé la somme totale de . . . . . € (hors frais de logement), j'en sollicite le remboursement et je joins la preuve du paiement (copie de l'extrait de compte bancaire). Dès l'obtention de l'allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles ou de la réduction des droits d'inscription, je ferai parvenir une copie de cette décision au Service d'aide aux étudiants, en y indiquant mon numéro de matricule (NOMA).

Fait à . . . . . , le . . . . . 2015 / Signature

MODE D'EMPLOI

1. le formulaire ci-joint, dûment complété, pour le 31 octobre 2015 au plus tard à
> **Louvain-la-Neuve** – Service d'aide aux étudiants, rue des Wallons, 10 bte L1.01.01 – 1348 Louvain-la-Neuve
> **Bruxelles – Woluwe** – Service d'aide aux étudiants, promenade de l'Alma, 31 bte B1.41.02 – 1200 Bruxelles
> **Bruxelles – Saint-Gilles** – Service des inscriptions, rue Wafelaerts, 47-51 bte B3.01.01 – 1060 Saint-Gilles
> **Tournai** – Service des inscriptions, chaussée de Tournai, 7 bte T1.01.01 – 7520 Tournai

2. la preuve du paiement des droits d'inscription aux cours préparatoires d'été (copie de l'extrait de compte bancaire).

3. dès l'obtention de l'allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles ou de la réduction des droits d'inscription, une copie de cette décision avec la mention document introduit pour les cours d'été et votre NOMA (= numéro matricule apparaissant sur votre carte d'étudiant que vous recevrez lors de votre inscription à l'UCL)

Le montant des droits d'inscription aux cours préparatoires d'été vous sera alors remboursé sur le numéro de compte mentionné sur le formulaire de demande (pour autant que vous ayez payé votre minerval). Les frais de logement ne sont pas remboursables. Tout dossier incomplet ne fera l'objet d'aucun rappel.